



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0184

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Bilan de clôture et quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhrlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

**Conseil de communauté du 10 juillet 2014****Délibération n° 2014-0184**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Adaptation du tunnel Brotteaux Servient - Bilan de clôture et quitus à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3731 du Conseil de Communauté du 13 novembre 2006, a été approuvé le lancement de l'opération d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3ème ainsi que sa réalisation dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, et a été individualisée à cet effet une autorisation de programme pour un montant de 8 117 000 € TTC.

Les travaux d'adaptation consistaient principalement à réaliser une dalle de couverture sur le boulevard Vivier Merle, une issue de secours et des niches de sécurité ainsi que la protection thermique du tunnel. Les travaux concernaient également des équipements nécessaires à la mise aux normes du tunnel (alimentation électrique, éclairage, ventilation, équipements d'exploitation et GTC).

Par décision n° B-2007-5366 du Bureau du 2 juillet 2007, monsieur le Président a été autorisé à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents relatifs au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), pour un montant de 217 910 € HT et hors révisions.

Le mandataire a assuré les missions suivantes :

- le suivi des études de conception et de réalisation,
- l'organisation des missions CSPS et contrôle technique,
- le lancement des marchés de travaux et suivi des travaux,
- la coordination en phase conception et travaux, et, notamment, la cohérence des travaux avec ceux de construction de la tour Oxygène et des travaux de desserte,
- la communication publique,
- la gestion financière, comptable et administrative de l'opération.

Les prestations à réaliser dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation des travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux-Servient ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert et ont été attribuées au groupement d'entreprises SPIE Sud-Est-Yvroud-Maïa Sonnier-GFCc.

A ce jour, les travaux étant achevés conformément au programme et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture du mandat présenté par la SERL et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 8 026 356,61 € TTC dont 268 946,91 € TTC pour la rémunération.

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de la SERL soit 13 983,24 € TTC ;

Vu le dit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le bilan de clôture définitif arrêté le 18 novembre 2011 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat concernant les travaux d'adaptation du tunnel Brotteaux Servient à Lyon 3°.

**2° - Donne** quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

**3° - Autorise** le versement du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 13 983,24 € TTC.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - opération n° 0P12O1392 - compte 231 510 - fonction 822 pour la somme de 13 983,24 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.**